



Pour les LYCEES dans l'EDUCATION PRIORITAIRE

SNES-FSU, CGT Educ'action, Sud Education, SNETAA FO, SN FO LC, SGEN CFDT, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CNT-SO, SIAES-FAEN

Pour le classement des lycées en Education prioritaire : l'intersyndicale maintient son ultimatum au 3 janvier !

L'intersyndicale a pris connaissance des annonces faites par la Ministre de l'Education nationale lundi 28 novembre en réponse aux revendications des personnels pour le maintien des lycées généraux, technologiques et professionnels dans l'Education prioritaire.

Nous demandons :

- que l'affirmation politique que les lycées ont vocation à rester dans l'éducation prioritaire se concrétise sous la forme d'un classement opposable incluant tous les lycées actuellement classés en ZEP. Nous demandons toujours l'ouverture d'un groupe de travail visant à poser les bases d'une carte rénovée et élargie des lycées de l'éducation prioritaire sur des critères objectifs et transparents.
- que la liste des lycées destinataires des 450 postes annoncés soit portée à notre connaissance dans les plus brefs délais
- que l'attribution de ces moyens supplémentaires se fasse dans la plus totale transparence
- que l'indemnité REP soit étendue à tous les personnels en exercice (AED, AESH...)

Outre le maintien des droits des personnels (indemnités, bonifications, carrières) déjà prévu par la clause de sauvegarde jusqu'à la rentrée 2019, la ministre a annoncé le maintien de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient les lycées de l'éducation prioritaire.

De plus, la Ministre a annoncé une dotation exceptionnelle de 450 emplois nouveaux à la rentrée 2017 pour les LP et les LGT les plus défavorisés. Ces emplois (postes de titulaires enseignants ou CPE) auraient pour objectif d'abaisser le nombre d'élèves par classe et d'augmenter le nombre d'adultes dans les établissements. Ils auraient vocation à être prolongés le temps que soit construite, dans la concertation, une nouvelle carte de l'éducation prioritaire des LGT et des LP.

L'intersyndicale se félicite d'avoir réussi, en construisant dans l'unité un mouvement solide et bien ancré, à créer le rapport de force qui a conduit la Ministre à apporter des réponses concrètes. La diminution du nombre d'élèves par classe, l'augmentation du nombre d'adultes, enseignants, CPE, surveillants, infirmières, assistantes sociales, sont au cœur de nos revendications.

L'allocation de moyens spécifiques supplémentaires substantiels pour la rentrée 2017 et le fléchage de ces moyens par le Ministère en direction de certains lycées sont une réelle avancée à mettre au compte de la mobilisation des personnels.

Ces annonces vont donc dans le bon sens mais elles restent insuffisantes. La Ministre doit savoir que les personnels mobilisés conservent toute leur détermination. Ils en ont fait la preuve aujourd'hui en se mobilisant massivement une nouvelle fois.

L'intersyndicale appelle tous les personnels à maintenir la mobilisation et à discuter de la grève à compter du 3 janvier. Elle considère que le Ministère de l'Education nationale est en mesure de répondre à ces demandes d'ici le 3 janvier, date à laquelle l'intersyndicale maintient son ultimatum.

L'intersyndicale se réunira le 3 janvier.

Elle appelle à se réunir en heure d'information syndicale ou en AG dans les établissements au mois de décembre et le 3 janvier, pour apprécier les réponses apportées et décider des suites de la mobilisation.